

Dossier de candidature

Vous êtes artisan, commerçant, auto-entrepreneur ou créateur ? Vous souhaitez présenter vos produits lors du Marché de Noël de Maurecourt ?

Alors n'hésitez plus !

Déposez votre candidature **avant le 31 juillet 2026**

Chaque candidat devra constituer un dossier, soumis à une commission de sélection.

Attention : l'envoi du dossier ne vaut pas inscription, mais constitue une **demande de participation**.

La commission animation étudiera chaque dossier avec soin et informera les candidats retenus.

Un refus de participation **ne donne lieu à aucune indemnisation**.

Une participation à des éditions précédentes **n'ouvre aucun droit d'exclusivité ou de priorité**.

Lieu du marché : École Les Tilleuls – Maurecourt

Important :

Tout **dossier incomplet ne sera pas pris en compte**.

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter par mail sur

aline-veron@ville-maurecourt.fr

BULLETIN DE CANDIDATURE AU MARCHÉ DE NOËL

Maurecourt
Dimanche 6 décembre 2026

I - Identité

Personne physique présente au marché de Noël :

Nom		Prénom	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
E mail			

Si société

Dénomination sociale			
Adresse du siège social			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
E mail			
Numéro de SIRET (obligatoire)			

Vous êtes :

- ☐ Commerçant
- ☐ Artisan
- ☐ Producteur
- ☐ Association
- ☐ Auto-entrepreneur
- ☐ Autre (préciser)

II - Emplacement

Matériel dont vous avez besoin (dans la limite du matériel disponible)

- ☐ Grille d'exposition
- ☐ Matériel électrique utilisé (si besoin et sa puissance en kw)

Choix du barnum

- ☐ de 2,9 ou ☐ 3,70

A votre disposition sur le stand 1 table et 2 chaises

III - Produits proposés à la vente

☐ Décorations de Noël

Lesquelles

☐ Cadeaux de Noël

Lesquels

☐ Produits sucrés et confiseries de Noël

Lesquels

☐ Boissons

Lesquels

☐ Autres produits

Lesquels

IV - Prix

Pour information le prix de la journée

35€ pour un barnum de 2,90 m

45€ pour un barnum de 3,70 m

A régler, si vous êtes retenu pour le marché de Noël

V - Documents à fournir

Pour les exposants non professionnels et professionnels

☐ Attestation d'assurance « responsabilité civile »

☐ Pièce d'identité

☐ Bulletin de préinscription

☐ Règlement intérieur lu et signé

☐ Photos de ce que vous proposez

Pour les exposants professionnels en plus

☐ Extrait Kbis (moins de 3 mois)

Ce présent formulaire ne vaut par inscription

L'organisateur se réserve le droit de prendre en compte votre demande ou de la refuser

Le dossier complet doit être retourné par mail à aline-veron@ville-maurecourt.fr avant le 23 juin 2026

Fait à

le

Signature – cachet

Règlement intérieur du marché de Noël

ARTICLE 1 -Organisation

La commune de Maurecourt organise un marché de Noël pour proposer à un large public un événement convivial et chaleureux autour des fêtes de fin d'année.

ARTICLE 2 – Candidature

Toute candidature sera étudiée à réception des pièces suivantes :

- Pièce d'identité
- Bulletin de pré-inscription
- Règlement intérieur lu et signé
- Attestation d'assurance
- Extrait du K-bis (pour les professionnels)
- Photos représentatives des produits proposés à la vente

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 23 juin 2026 inclus,

L'envoi du dossier ne vaut pas inscription, mais constitue une demande de participation.

La participation à de précédentes éditions n'ouvre aucun droit d'exclusivité ni de non-concurrence.

ARTICLE 3 -Admissions

L'organisateur statue sur les candidatures sans être tenu de motiver ses décisions. Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment. La participation à un marché de Noël antérieur ne donne en aucun cas garantie d'une participation future au marché de Noël.

Les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription.

ARTICLE 4 - Validation

Retour du bulletin d'inscription accompagné du règlement, validera votre participation

Le paiement s'effectue uniquement par chèque.

ARTICLE 5 - Installation des stands

L'admission à cette manifestation entraîne l'obligation d'occuper le stand pendant toute la durée du marché. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements : seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

Le marché de Noël est ouvert le dimanche 6 décembre de 10h à 18h.

Les exposants devront s'installer entre 6h et 9h30

Il est impératif que votre installation soit terminée pour l'ouverture au public.

ARTICLE 6 -Assurances et responsabilité

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Date et signature

Précédées de la mention lue et approuvée